

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 25 mars 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 09-01 du 25 mars 2021

### **SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PLAN « PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ » 2015-2020 AU TITRE DE LA CRÉATION DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) À NEUILLY-SUR-MARNE.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil général n°2014-X-59 du 16 octobre 2014 relative au plan petite enfance et parentalité,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-XII-79 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan petite enfance et parentalité,

Vu la délibération du conseil départemental n°2019-XII-55 du 12 décembre 2019 relative au budget primitif pour l'exercice 2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- ANNULE la subvention d'investissement d'un montant de 144 000 euros attribuée à Grand Paris Aménagement par délibération n°09-04 du 3 décembre 2020 ;

- ATTRIBUE à la commune de Neuilly-sur-Marne une subvention d'investissement d'un montant de 144 000 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 40 places sur sa commune ;



- APPROUVE la convention pour l'attribution de la subvention d'investissement, à conclure avec la commune de Neuilly-sur-Marne, dont projet ci-annexé ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*